



Perte auditive et surdité

(janvier 2017)

Explication

La perte auditive est une affection commune qu'il est possible, dans bien des cas, de prévenir. Les causes sous-jacentes sont généralement traitables.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Surdité de transmission
 - a. Atteinte du conduit auditif externe
 - Anomalie congénitale (p. ex. atrésie)
 - Inflammation ou infection (p. ex. otite externe)
 - Occlusion du conduit (p. ex. bouchon de cérumen, corps étranger)
 - b. Atteinte de l'oreille moyenne
 - Anomalie congénitale (p. ex. atrésie)
 - Inflammation ou infection (p. ex. otite moyenne)
 - Lésion de la chaîne ossiculaire (p. ex. otosclérose)
 - Traumatisme (p. ex. perforation du tympan)
 - Tumeurs (p. ex. glomus, adénome)
- Surdité de perception
 - a. Surdité acquise (p. ex. presbyacousie, surdité induite par le bruit)
 - b. Surdité congénitale (p. ex. syndrome d'Alport)

Objectifs principaux

Dans le cas de patients atteints de surdité ou présentant une perte auditive, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge approprié. Il devra en particulier distinguer une surdité de transmission d'une surdité de perception. Il convient de renseigner et de conseiller les patients quant aux moyens à prendre pour prévenir l'aggravation de la perte auditive. Les cas de surdité infantile doivent être détectés le plus tôt possible afin de prévenir tout retard de développement.

Objectifs spécifiques

Dans le cas de patients atteints de surdité ou présentant une perte auditive, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles fondées sur:
 - a. une évaluation des risques potentiels d'aggravation de la perte auditive;
 - b. un dépistage précoce des pertes auditives ou de surdité chez les bébés et les enfants;
- énumérer et interpréter les examens essentiels, notamment :
 - a. le dépistage systématique des nouveau-nés;
 - b. les tests permettant de distinguer une surdité de transmission d'une surdité de perception, selon les indications;
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. diriger le patient vers des soins spécialisés, au besoin;
 - b. conseiller et renseigner le patient quant aux moyens à prendre pour prévenir l'aggravation de la perte auditive;
 - c. assurer le suivi du patient présentant une otite moyenne et lui prescrire des antibiotiques, s'il y a lieu;
 - d. anticiper les effets psychosociaux d'une perte auditive chronique.